

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01119 Numéro SIREN : 800 919 375 Nom ou dénomination : S.S TELECOM

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2022 sous le numéro de dépôt 3551

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES CHARENTON LE PONT 1 PLACE DE LA COUPOLE 94225 CHARENTON LE PONT CEDEX Horaires sur impots.gouv.fr rubrique nous contacter. Téléphone : 01 45 13 08 50 SIE.CHARENTON-LE-PONT@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR	DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL LE - 7 FEV. 2022 SOUS LE N° 3551
--	---

M GNANAJOTHY SIVAGNANARATNAM, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SARL S.S TELECOM, SIREN 800 919 375.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de l'impôt sur les sociétés
Formulaire principal : 2065
Annexes jointes : 2065-BIS, 2033-A, 2033-B, 2033-C, 2033-D, 2033-E, 2033-F, 2033-G, 2059-H, 2059-I, 2069-RCI
Période déclarée : 2020
Date limite de dépôt : 19/05/2021
Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2021195-0000000094438495
Date de dépôt : 14 juillet 2021 à 15:28:15 (heure de Paris)
Désignation du soumissionnaire : SARL S.S TELECOM
Identifiant du soumissionnaire : 800 919 375
Désignation du signataire : GNANAJOTHY SIVAGNANARATNAM
Synthèse des éléments déclarés : Déficit : 10653

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
 (certificat n° 5062466675622269919055395441)

Signature numérique : SheB73xyodD23prg5HiUitCTwFDWpYGHPhOyMYhQTfC6H0kiFwhUXakcj4I06w1
 VebmWsfUDSVTWIRHvCQCto1f1nBnL6HXKO/WnF1buKTqJgUDQylyxN0zJkFJC9h
 Y4MLf1qG1oSKRATm9mV/tJp/wdTCbX0/Z1tFHvAsyDqXCAnISMCMJE5UP9wbrjU
 coMe9NN5Nu1OIVozDZeYttPb5vG0gg0Pl0yLs9p6DDxUL/kcjGvmC1VyC8sAcHL
 AUOWWDIgMODEYSjJQt2YFSCnRaOUvdA9jNWeRK/as74D5a2fddIoZJIRiLbDI40c
 /xKX3rKIYf9yHBiGtzHe/g==

Certifié et conforme
à l'original

[Signature]

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité***DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES****IDENTIFICATION****M GNANAJOTHY SIVAGNANARATNAM**

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20150800074646

Pour le compte de :

SARL S.S TELECOM

48 AVENUE MAURICE THOREZ

94200 Ivry-sur-Seine

N° SIREN : 800 919 375

Période déclarée : 2020

Date limite de dépôt : 19/05/2021

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2018)

Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2020)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Numéro, type et nom de voie	48, AVENUE MAURICE THOREZ		
Code postal	94200	Ville	IVRY - SUR - SEINE
		Pays	FRANCE

B - ACTIVITÉS

TELEPHONIE, BUREAUTIQUE, ACCESSOIRES ET PIECES INFORMATIQUES

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfice imposable au taux de 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit (report du 2033-B)	10 653
-----------------------------------	--------------------------	----------------------------	--------



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du
31/12/2018)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case



Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
Immobilisations corporelles	2 200	1 808	392
TOTAL I (5)	2 200	1 808	392
Stocks marchandises	20 000		20 000
Disponibilités	3 768		3 768
Charges constatées d'avance	1 151		1 151
TOTAL II	24 919		24 919
TOTAL GENERAL (I + II)	27 119	1 808	25 311
B - PASSIF			NET EXERCICE CLOS EN N
Capital social ou individuel			7 622
Report à nouveau			-62 223
Résultat de l'exercice			-10 653
TOTAL I			-65 254
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			70 749
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))		5 037	19 816
TOTAL III			90 565
TOTAL GENERAL (I + II + III)			25 311



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Compte de résultat simplifié de l'exercice

N° 2033-B

(Applicable à compter du
31/12/2020)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	115 058
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		115 058
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		90 387
Variation de stock (marchandises)		20 000
Autres charges externes		35 235
	dont crédit-bail mobilier	
	dont crédit-bail immobilier	
Impôts, taxes et versements assimilés		2 152
	dont TP/CFE, CVAE	798
Rémunérations du personnel		38 335
Charges sociales		6 446
Dotations aux amortissements		440
Total des charges d'exploitation (II)		192 995
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-77 937
Produits et charges divers	Produits financiers (III)	
	Produits exceptionnels (IV)	67 462
	Charges financières (V)	3
	Charges exceptionnelles (VI)	175
	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		-10 653

B - RÉSULTAT FISCAL

10 653

10 653

10 653

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

Immobilisations corporelles

Autres immobilisations corporelles	2 200	2 200
------------------------------------	-------	-------

TOTAL rubrique I	2 200	2 200
------------------	-------	-------

II - AMORTISSEMENTS

Immobilisations corporelles

Autres immobilisations corporelles	1 368	440	1 808
------------------------------------	-------	-----	-------

TOTAL rubrique II	1 368	440	1 808
-------------------	-------	-----	-------



Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	62 224
Déficits reportables	62 224
Déficits de l'exercice	10 653
TOTAL des déficits restant à reporter	72 877

IV - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	0
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI - dont cotisations facultatives Madelin	0
dont cotisation facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	0
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	0
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	0
Montant de la TVA collectée	23 012
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	18 512
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2019)

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel			3,00
	- dont apprentis	0,00	
	- dont handicapés	0,00	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			0,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		115 058
	TOTAL 1	115 058

Variation positive des stocks		20 000
	TOTAL 2	20 000

Achats		90 387
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		21 812
	TOTAL 3	112 199

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		22 859
---	--	---------------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Période de référence du **01/01/2020** au **31/12/2021**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Composition du capital social

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	500

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MONSIEUR		
	Nom et prénom	YHAYALAN SINNATHAMBY	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	250	Pourcentage de détention	50,00%
	Date de naissance	06/02/1972	Pays de naissance	CEYLAN
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	KAYTS
	Numéro, type et nom de voie	77, RUE JULES MICHELET		
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal	92700	Ville	COLOMBES
	Pays	FRANCE		
2	Titre	MADAME		
	Nom et prénom	SABAPATHI VATHANI	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	250	Pourcentage de détention	50,00%
	Date de naissance	23/09/1972	Pays de naissance	SRI LANKA
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	JAFFNA
	Numéro, type et nom de voie	7, PLACE PAUL ELUARD		
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal	94800	Ville	VILLEJUIF
	Pays	FRANCE		

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

**Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Composition du capital**

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



**Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Filiales et participations**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case



S. A.R.L.S.S TELECOM
AU CAPITAL de 7622. 45 EUROS
SIEGE SOCIAL: 48, AVENUE MAURICE THOREZ
94200 IVRY SUR SEINE

PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt un le 30 juin à onze heures et trente minutes, les associés de la société sus-dénommée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sur convocation faite par le gérant en date du 30 juin 2021 par lettre recommandée adressée à tous les associés à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020.
APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50.
QUITUS A LA GERANCE.
AFFECTATION DU RESULTAT.
POUVOIR A CONFERER.

La séance est ouverte sous la Présidence de **MONSIEUR THAYALAN SINNATHAMBY** gérant en exercice et détenteur de **250 parts sociales**, lequel constate qu'est également présent en dehors de lui-même,

MADAME SABAPATHI VATHANI détentrice de **250 parts sociales**.

que le total des parts sociales, présentes ou représentées, est de 500, soit la totalité des parts composant le capital social.

En conséquence, le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions puisque réunissant plus de la moitié des parts sociales.

Puis il dépose sur le bureau de l'assemblée les documents nécessaires aux délibérations, étant observé que ceux-ci ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant le délai requis par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, ce dont il lui est donné acte, notamment :

V - Les comptes annuels dressés au 31 Décembre 2020

V - Le rapport de gestion de la gérance

V - Le texte des résolutions proposées

il ouvre lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion en invitant les associés à examiner une nouvelle fois les comptes annuels. Un échange de vue intervient, au cours duquel le Président fournit tous les renseignements et explications complémentaires.

Puis, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, examiné les comptes annuels de l'exercice clos le **31**

Décembre 2020, et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuve les dits comptes tels qu'ils lui ont été présentés à savoir :

Total du bilan	25311, 00
Total des produits d'exploitation	115058, 00
Total des charges d'exploitation	192995, 00
Résultat d'exploitation	(77937), 00
Résultat net	(10653), 00

Résultat fiscal (après imputation des déficits antérieurs) (10653), 00

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à **MR THAYALAN SINNATHAMBY** gérant , au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent de se prononcer.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide la non affectation du résultat Fiscal de l'exercice clos le **31 Décembre 2020** , celui-ci étant nul .

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au gérant, en tant que besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous les dépôts et formalités qu'il lui appartiendra.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance à treize heures et huit minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé de tous les associés présents, après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

S. Sin

J. S.

S.A.R.L. S.S TELECOM
au capital de 7622,45 Euros
Siège social : 48, AVENUE MAURICE THOREZ
94200 IVRY SUR SEINE

RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE GERANT
A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2020**, ainsi que le compte annuel dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous vous précisons que toutes les charges et tous les produits rattachables à l'exercice ont été correctement appréhendés et qu'il n'existe pas à notre connaissance, d'omissions susceptibles d'altérer la position de l'entreprise.

En outre, les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluations.

Nous vous rappelons que :

- Le capital social de la société est d'un montant de **7622.45 EUROS** divisé en 500 Parts de **15.24 EUROS** chacune de valeur nominale.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par **MONSIEUR THAYALAN SINNATHAMBY GERANT** de la société **S.S TELECOM**, et son associée **MADAME SABAPATHI VATHANI**.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Total des produits d'exploitation	115058, 00
Total des charges d'exploitation	192995,00
 Total des produits financiers	 0,00
Total des charges financières	3,00
 Total des produits exceptionnels	 67462,00
Total des charges exceptionnelles	175,00
- Total des produits	182520,00
Total des charges	193173,00
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE " BENEFICE "	0,00
" PERTE "	(10653),00
RESULTAT FISCAL (après imputation des déficits antérieurs)	(10653),00

Nous vous invitons à approuver par votre vote, le texte des résolutions que nous vous proposons.

Le président.

